

**Représentants de l'Administration présents** : Mme Nguyen (Secrétaire Générale de la DSDEN 40) ;  
Mme Joubert (IEN-ASH) ;

**Service des Personnels Enseignants** : Mme Verdel et M.Labatsuzan

**Représentants des Personnels** : **Isabelle Benquet et Fabrice Duboué** (SNUDI-FO)  
3 représentants du SNUipp-FSU - 2 représentants du SE-UNSA.

**Début de la CAPD: 11h30**

**Déclarations liminaires des syndicats** (*Déclaration du SNUDI-FO 40 en pièce jointe*)

**Réponses à ces déclarations par la Secrétaire Générale :**

- Des efforts en faveur de l'école inclusive qui seront annoncés en GT ;
- Les MIN sont un nouveau dispositif, ce qui explique qu'il y ait eu des errements dans le respect des textes et dans le formalisme (pas de CAPD sur cette question les autres années) ;
- Sur le mouvement et le retard dans l'envoi des accusés de réception, les services y travaillent et réfléchiront à accorder un laps de temps supplémentaire.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Questions sur le dispositif MIN et sa mise en place**

- **Les Organisations Syndicales** : tous les enseignants du département ont-ils reçu les informations liés à ces MIN ? Il aurait été souhaitable que chaque enseignant reçoive l'information par courriel sur I-Prof.

**Pour la S.G.**, l'information a été diffusée sur le site de la DSDEN 40; la date butoir du 20 mai a été reportée pour pouvoir tenir les CAPD.

- **Les Organisations Syndicales** : quand la DSDEN a-t-elle été mise au courant du report de cette date ? Pourquoi ne pas avoir repoussé la CAPD ?

**S.G** : car il faut que les candidatures soient remontées avant vendredi auprès du Rectorat.

**Le SNUDI-FO 40 pose des questions sur le principe des MIN :**

- Comment se fait-il qu'il y ait si peu de formations dans l'Académie ? Serait-il possible d'en référer aux autorités nationales ?
- D'où viennent les financements ? Comment les collègues seront-ils remboursés ? Cela vient des enveloppes départementales. Les collègues doivent-ils avancer les frais ?

**Réponse de la S.G. :** L'administration va poser la question au Rectorat. Il est vrai que les collègues de la Région parisienne sont avantagés à ce niveau.

**Commentaire SNUDI-FO 40 :** les AESH et les collègues qui ne peuvent pas se permettre de faire l'avance sont donc d'emblée condamnés à ne pas participer car les avances sont trop importantes et les remboursements trop tardifs.

- Quelles sont les modalités d'attribution ; avis IEN, choix nationaux... ?

**IEN-ASH :** pour l'avis IEN, la recevabilité a simplement été prise en compte.

L'avis « Très favorable » est lié à une problématique locale du moment.

L'avis « Défavorable » est lié à une demande non légitime.

**S.G. :** Au niveau national, la CAPN choisit parmi les candidatures remontées des académies.

### **Etude des demandes**

Les personnels CAPPEI récemment diplômés ont droit à 100 heures dans les 5 ans qui suivent l'obtention de leur diplôme.

Aucun collègue dans cette situation n'a souhaité candidater cette année.

Deux collègues ayant un diplôme d'enseignant spécialisé plus ancien ont fait la demande.

6 demandes au total sont présentées dans un tableau.

**O.S. :** Les avis « favorable » ont été classés en 1, 2,3 : selon quels critères ?

**IEN-ASH :** La spécialisation et l'ancienneté dans la spécialisation (en cas de spécialisation) ; la problématique locale a également été prise en compte ; enfin le désir personnel d'évolution professionnelle.

**S.G. :** ceux qui seront retenus au niveau national ne seront certainement que les « avis très favorable ». Les avis « favorable » ne seront donc pas classés en 1, 2, 3... finalement.

**O.S. :** combien de départs pour le département ? Qui choisit ?

**S.G. :** il y aura 2 départs pour cette année, c'est une décision départementale au regard du volume financier attribué au volant « formation ». Donc ce sera les deux avis « très favorable ».

**O.S. :** on ne peut que déplorer que seuls 2 candidats soient retenus sur ce sujet très important.

**IEN-ASH :** si on faisait partir plus de collègues, ce serait mettre en péril le budget départemental « Formation Continue ».

Le **SNUDI-FO 40** rebondit alors et demande la généralisation de ces formations dans les animations pédagogiques au niveau départemental.

**Réponse de l'IEN-ASH :** oui, il faudrait former les CPC à ces sujets.

### **Questions diverses**

→ **Nombre de « RdV de carrière » réalisés depuis le début de l'année ?**

- Au 6<sup>ème</sup> échelon : 56 RdV ; au 8<sup>ème</sup> échelon : 90 RdV ; au 9<sup>ème</sup> échelon avec 2 ans d'ancienneté: 181 RdV. Il n'en reste que quelques-uns à faire.

→ **Enveloppe kilométrique pour les personnels itinérants**

- Le montant de l'enveloppe est fixé à partir de critères transmis aux IEN. Les enveloppes ont donc été transmises et les personnels informés (ou devraient l'être rapidement).

→ **Logiciel « Mouvement », ses dysfonctionnements (accusés de réception, barèmes...), son abandon ?**

- C'est une question nationale. Un bilan sera fait. Les services sont au travail, pour l'instant, il n'y a pas de retard particulier.

**Commentaires du SNUDI-FO :** *Tout ne va pas si bien qu'on veut bien nous le faire croire puisque le ministère convoque en réunion extraordinaire les organisations syndicales, le lundi 27 mai, pour faire le point...*

➔ **Promotion HC : avis non communiqués aux promouvables HC :** l'avis n'est pas visible par les collègues. Or, ils doivent pouvoir le faire s'ils veulent notamment déposer une demande de révision avant la CAPD.

- Pour l'instant, on ne peut pas le faire apparaître. On va essayer de contourner l'application pour que les collègues puissent y avoir accès.

➔ **INEAT/EXEAT,** quand seront-ils examinés en commission ?

- Ils seront étudiés en CAPD le 14 juin mais ne feront pas l'objet d'un GT.

➔ **Postes à profil :** liste des candidats disponible ?

- Oui, elle est transmise en suivant aux O.S.

➔ **Bilan du remplacement :**

- En avril, il était de 96,04%

➔ **Les O.S. ont reçu une liste de 3 réaffectations.** Peut-on connaître la raison de ces réaffectations ?

- Nous ne pouvons pas répondre aujourd'hui (manque d'infos). Nous vous le ferons savoir à la prochaine réunion, lorsque les IEN seront présents.

**Fin de la CAPD : 13h20**

Isabelle Benquet (06 84 73 93 43)  
et Fabrice Duboué (06 22 36 84 12),  
Représentants titulaires à la CAPD des Landes

